



Affichée et mise en ligne le 7 octobre 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le 3 octobre à huit heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire.

Étaient présents :

Véronique DUBETTIER-GRENIER, Bernard SCORVIDÈRE, Valérie FRESNEAU, François VOUZELLAUD, Aurélie LAMBERT (délibérations n°1 à 15), Richard NICOLLEAU, Morgane BAPTISTA, Pierre PONNET, Mireille GALBRUN, Dominique ANÉE, Stéphanie LE CLANCHE, Sébastien LE GAL, Christine ANSQUER, Laurent LOSTANLEN, Christine SAINDON, Sébastien JARROT, Fabienne GRIP, Frédéric CHAILLANT, Chantal BESSON, Jacques PERROCHAT, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Nathalie COCAUD, Rémi TESSIER, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT.

Pouvoirs :

Aurélie LAMBERT à Morgane BAPTISTA (délibérations n°16 à 29), Stéphanie GUILLON à François VOUZELLAUD, Erwann LE BRAS à Christine SAINDON, Xavier PRAMIL à Dominique ANÉE, Karine MAISONNEUVE-COURTOIS à Fabienne GRIP, Fanny RAOULT-GRANIER à Valérie FRESNEAU, Geoffroy BODET à Sébastien LE GAL, Sylvie BRETIN à Jacques PERROCHAT, Françoise BEAUPÉRIN à Rémi TESSIER.

Madame Christine ANSQUER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

en exercice : 33

présents : 25 (délibérations 1 à 15)

24 (délibérations 16 à 29)

N° 1 : ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION D'OPÉRATEURS POUR LA RÉALISATION DU PROJET IMMOBILIER DE L'ÎLOT LIBEAU

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la clôture de la concertation sur l'îlot LIBEAU,

VALIDE la poursuite de la mission d'études pré opérationnelles visant à la réalisation d'un cahier des charges de consultation d'opérateurs immobiliers pour la réalisation de l'îlot LIBEAU conformément aux principes du scénario 2 « ruelles et placettes »,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	26	
CONTRE :	2	Françoise BEAUPÉRIN, Rémi TESSIER
ABSTENTION :	5	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Nathalie COCAUD, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 2 : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION D'UN ANCIEN CABINET DENTAIRE EN LOCAL ASSOCIATIF POUR SENIORS ET EN CENTRE MÉDICO-SOCIAL - VALIDATION AVANT-PROJET DÉFINITIF

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avant-projet définitif de l'aménagement du local associatif pour seniors et du centre médico-social,

AUTORISE Madame le Maire à percevoir la Dotation de Soutien à l'Investissement Local d'un montant de 90 000 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant au projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 3 : ADOPTION DU MONTANT RÉVISÉ DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modalités de révision des attributions de compensation telles que résultant de la délibération du conseil métropolitain en date du 24 mars 2022,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la commune de Carquefou pour 2022 soit 8 871 108,31€,

AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 4 : FONDS DE CONCOURS 2022 TOURISME DE PROXIMITÉ

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement par Nantes Métropole, sous réserve du vote du Conseil Métropolitain du 7 octobre 2022, d'un fonds de concours pour le tourisme de proximité pour le site du Musée de l'Erdre d'un montant de 19 200 euros pour l'année 2022.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la Commune de Carquefou

Les recettes sont inscrites au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 5 : GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET GAZ ET SERVICES ASSOCIÉS – LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES OUVERTS POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS-CADRES

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Nantes Métropole coordonnateur du groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et des services associés à signer, pour le compte de la commune de Carquefou, les accords-cadres correspondants ainsi que les marchés subséquents faisant suite aux accords-cadres,

AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits dont l'inscription est prévue au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 6 : VENTE DE DIVERS MATÉRIELS SUR LE SITE WEBENCHÈRES - AUTORISATION DE VENTE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à finaliser la vente des véhicules et matériels listés ci-dessus aux prix des enchères finales les plus élevées,
AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de ces dispositions.

Les recettes seront inscrites au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 7 : INVENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL - SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR TOTALEMENT AMORTIS

Le Conseil Municipal,

PERMET de sortir de l'inventaire l'ensemble des biens de faible valeur (inférieur ou égal à 500 €) totalement amortis au 1er janvier 2022, dont la date d'entrée dans l'actif est antérieure au 1er janvier 2021 dont la liste est établie

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	32	
CONTRE :	1	Karine BONFILS
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 8 : GARANTIE D'EMPRUNT À L'ASSOCIATION L'ETAPE

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE que la commune de Carquefou garantisse l'emprunt suivant que l'association l'Etape souhaite engager pour la réhabilitation du site de l'ESAT situé à Tournière à Carquefou :

Montant de l'emprunt : 300 000 €

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt : 2,05 %

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant à signer, tout document relatif à cette garantie, dont une éventuelle convention à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 9 : MUSÉE DE L'ERDRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DASTUM 44

Le Conseil Municipal,

APPROUVE cette convention de partenariat

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Ville et Dastum 44, ainsi que les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 10 : MUSÉE DE L'ERDRE - CONTRATS DE CESSIION DES DROITS PATRIMONIAUX

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modèles de contrats de cession des droits patrimoniaux.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir entre la Ville et les cédants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 11 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'USJA CARQUEFOU FOOTBALL

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de 69 690 € à l'USJA Carquefou Football pour la saison sportive 2022-2023. Cette subvention fera l'objet d'un versement en janvier 2023.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'USJA Carquefou Football pour la saison sportive 2022-2023, ainsi que les avenants éventuels.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 12 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CARQUEFOU HANDBALL

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de 81 330 € au Carquefou Handball pour la saison sportive 2022-2023.
Cette subvention fera l'objet d'un versement en janvier 2023.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Carquefou Handball pour la saison 2022-2023, ainsi que les avenants éventuels.
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 13 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CARQUEFOU BASKET

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de 56 010 € au Carquefou Basket pour la saison sportive 2022-2023.
Cette subvention fera l'objet d'un versement en janvier 2023.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Carquefou Basket pour la saison sportive 2022-2023, ainsi que les avenants éventuels.
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 14 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CARQUEFOU HOCKEY CLUB

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de 25 260 € au Carquefou Hockey Club pour la saison sportive 2022-2023.
Cette subvention fera l'objet d'un versement en janvier 2023.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Carquefou Hockey Club pour la saison sportive 2022-2023, ainsi que les avenants éventuels.
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 15 : SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les montants suivants pour la saison sportive 2021-2022 :

- A.S du Collège Sainte Anne pour ses participations aux compétitions suivantes :
 - Championnats de France UGSEL de G.R organisés à Aire-sur-la-Lys les 7 et 8 avril 2022 : 660 €
 - Championnats de France UGSEL de Golf organisés à Morières-lès-Avignon les 17 et 18 mai 2022 : 700 €
- Subvention totale : 1 360 €

- USJA Gymnastique Féminine pour ses participations aux compétitions suivantes :
 - Championnats de France catégorie Fédérale A organisés à Rouen les 14 et 15 mai 2022 : 720 €
 - Eurogym organisé à Neuchâtel du 09 au 15 juillet 2022 : 1 720 €.
- Subvention totale : 2 440 €

- A.S du Golf de Carquefou pour sa participation à la Promotion nationale U16 organisée à Saint-Maxime-Hauterive les 14 et 15 juillet 2022
- Subvention total : 220 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33 32 31	Pour la subvention à A.S du Collège Sainte Anne Pour la subvention à A.S du Golf
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTENT PAS :	1 2	Christine ANSQUER pour la subvention à A.S du Collège Sainte Anne Christine ANSQUER et Sylvie BRETIN pour la subvention à A.S du Golf

N° 16 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE : MONTANT DE L'INDEMNITÉ AUX CANDIDATS

Le Conseil Municipal,

MODIFIE le montant des indemnités proposées aux candidats ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues dans le règlement du concours : 52 000 € HT soit 62 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	32	
CONTRE :	1	Karine BONFILS
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 17 : SUBVENTION À L'UCAC POUR L'ORGANISATION DU SALON DE L'HABITAT 2022

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de verser une subvention au profit de l'UCAC d'un montant de 500,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	32	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	1	Jéromine DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 18 : OGEC - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH - PARTICIPATION COMMUNALE 2022

Le Conseil Municipal,

RETIENT le coût 2021 d'un élève de l'école publique, comme suit :

- . 1 516,10 € pour un élève de classe maternelle (1 291,61 € en 2020)
- . 426,63 € pour un élève de classe élémentaire (411,05 € en 2020)

DÉCIDE de verser à l'OGEC, selon les coûts 2021 ci-dessus retenus, une participation prévisionnelle au titre de l'année 2022 :

- . pour les seuls élèves, y compris les enfants de 2 ans, résidant sur le territoire de la Commune qui auront été accueillis dans les mêmes conditions que celles définies pour les écoles publiques.
- . soit un montant total maximum de subvention pour 2022 de 452 000 €.

DÉCIDE de procéder à la régularisation financière de l'année 2021 selon ces mêmes coûts élèves.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 19 : ALAC - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE CARQUEFOU - PARTICIPATION COMMUNALE 2022

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de procéder à la régularisation financière de l'année 2021 en retenant un ajustement du montant de la subvention de - 50 629 €, pour le secteur enfance :

- . soit un montant total maximum de subvention pour 2022 de 524 438 € (pour les 3-11ans),
- . soit un montant total maximum de subvention pour 2022 de 37 350 € (pour les 12-14 ans).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annuelle 2022 correspondant.

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 20 : SORTIE D'INVENTAIRE DES DOCUMENTS DÉSHÉBÉS DE LA MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la sortie d'inventaire des documents désherbés de la Médiathèque-Ludothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 21 : VENTE DES DOCUMENTS DÉSHÉBÉS DE LA MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la vente des documents désherbés de la Médiathèque –Ludothèque et de fixer leur valeur à 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 22 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs
Administrative	Adjoint administratif	35h00	+1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	10h00	-1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	16h30	+1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	24h30	-1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	30h00	+1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h00	-1
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h00	-1
	Attaché hors classe	35h00	-1
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25h25	-1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h00	-3
	Agent de maîtrise	35h00	+1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	25h15	-1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	15h45	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	9h06	-1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	8h40	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	13h18	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	25h25	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	28h00	+1

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	14h00	+1
	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35h00	-1
Médico-Sociale	Agent social principal 2 ^{ème} classe	17h30	+1
	Agent social principal 2 ^{ème} classe	7h00	+1
	ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	35h00	-1
Sportive	Educateur des APS	35h00	-4
	Educateur des APS	17h30	-1
	Educateur des APS	8h45	-1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	5h00	+1
	Assistant d'enseignement artistique	3h30	+1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	9h00	-1

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	32	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	1	Jéromine DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 23 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le règlement intérieur pour la formation des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	29	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	4	Françoise BEAUPÉRIN, Rémi TESSIER, Karine BONFILS, Jéromine DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 24 : ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de protocole transactionnel joint en annexe conclu entre la commune de Carquefou et l'agent concerné.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	25	
CONTRE :	4	Françoise BEAUPÉRIN, Rémi TESSIER, Karine BONFILS, Jéromine DA PRAT
ABSTENTION :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle

		AUDRAIN-DEMEY, Nathalie COCAUD
NE VOTE PAS :	0	

N° 25 : CONVENTION PORTANT RÉGLEMENTATION DES COURS PRIVÉS DE NATATION AU SEIN DE LA PISCINE MUNICIPALE DANIEL GILARD

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec les MNS qui souhaitent s'impliquer dans ce dispositif, ainsi que les avenants éventuels.

Les recettes des loyers seront inscrites au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	29	
CONTRE :	3	Françoise BEAUPÉRI, Rémi TESSIER, Karine BONFILS
ABSTENTION :	1	Jéromine DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 26 : DÉNOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal,

ADOpte les dénominations suivantes :

. Allée Jeanne Villepreux-Power pour la voie desservant les logements des lots 3B et 4B de la ZAC de la Fleuriaye II

. Impasse Ertault de la Bretonnière desservant le manoir de la Barre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	